

# Les langues anciennes dans la réforme du collège 2016

**Les options actuelles sont ouvertes à tous** (dans la limite autorisée par le rectorat de chaque académie). Les latinistes ou hellénistes **ne constituent pas des classes, mais des groupes dans 81% des établissements** (CNET, 2015). **Les langues anciennes sont proposées dans 93% des établissements défavorisés** (Socio-Logos, 2013). **La moitié des latinistes actuels sont issus des deux catégories sociales les plus défavorisées** (Ministère de l'Éducation nationale).

À l'annonce de la réforme (11 mars 2015), les options étaient totalement supprimées, remplacées par les seuls EPI LCA\* : les EC\* ont été précipitamment ajoutés le 25 mars 2015. EPI ou EC : dans la réforme, le latin et le grec ancien ne sont plus des « disciplines » en tant que telles. A noter que les professeurs de lettres classiques qui n'enseignent plus le latin ou le grec ancien enseignent le français à la place : ces trois disciplines sont déficitaires aux concours. (*Synthèse « Avenir latin grec » du 14 janvier 2016*)

## EPI LCA\* « le latin pour tous »

- **Non garanti dans chaque établissement** : le conseil pédagogique propose cet enseignement parmi huit autres possibles. Le conseil d'administration adopte ou non cette proposition. Il peut disparaître chaque année.
- Dans la pratique non pluriannuel : **proposé à un seul niveau**
- **Peut ne concerner qu'une partie des élèves**
- **Pas de programme**
- **Horaire non défini nationalement**
- Horaire pouvant être annualisé (EPI sur un an, un trimestre ou une semaine) et enseignement « *pratique* »
- **Enseignement non nécessairement assuré par un professeur de lettres classiques**
- **Horaire retranché à deux disciplines du tronc commun**
- **Enseignement culturel uniquement** : l'enseignement linguistique est impossible sur l'horaire d'autres disciplines.
- **Pas d'interdisciplinarité avec le programme d'histoire** de cycle 4 (à partir du VIII<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)



## EC\* « réservé à quelques-uns »

- **Non conditionné par l'existence de l'EPI LCA** dans chaque collège\*\*
- **Enseignement non garanti lui-même** dans chaque collège (décision du conseil d'administration) et pouvant disparaître chaque année
- **Cursus de trois ans non garanti** (possibilité d'un ou deux ans seulement sur le cycle 4)
- **Horaire retranché de la marge co-intervention/demi-groupes/** (en accompagnement personnalisé, en langues, en sciences *etc.*)
- **Horaire mutilé et non garanti nationalement** (1h au plus en 5<sup>e</sup>, 2h au plus en 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>)
- **Cloisonnement avec l'EPI LCA : l'EC n'est consacré qu'à l'enseignement linguistique.**
- **Pas de continuité entre l'EPI LCA et « complément »** : groupes distincts, EPI sur un seul niveau, professeurs différents, horaires désynchronisés (hebdomadaires/annualisés), programme/absence de programme. **Possibilité de commencer l'EC en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>.**
- Programmes initialement non prévus par le CSP (sur un horaire non garanti)

\*EPI LCA = enseignement pratique interdisciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité » ; EC = enseignement de complément

\*\* Contrairement à ce qui a été affirmé par la DGESCO et différents IPR pour contraindre les professeurs de LC à mettre en place un EPI LCA.